Suivi du Calendrier Vaccinal

Suite au **décret n°2018-42** du 25 janvier 2018 pour les enfants nés depuis le 1er janvier janvier 2018, 11 vaccinations sont devenues obligatoires :

La diphtérie et le tétanos (DT) ; la poliomyélite (Polio) ; la coqueluche (Ca) ; l'haemophilus influenzae de type b (Hib) ; l'hépatite B (Hep B) ; le pneumocoque (Pn) ; la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) et le méningocoque C (MnC)

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	1 ère injection à 2 mois DT, Polio, Ca, Hib, Hep B, Pn	2 ème injection à 4 mois DT, Polio, Ca, Hib, Hep B, Pn	1 ère injection à 5 mois MnC	3 ème injection à 11 mois DT, Polio, Ca, Hib, Hep B, Pn	2 ème injection à 12 mois MnC et 1ère injection ROR	2 ème injection ROR entre 16 et 18 mois	Date d'envoi en RAR pour mise en demeure	Date de fin d'accueil

Les justificatifs officiels - copie du carnet de santé ou certificat médical - sont à présenter aux services de PMI en cas de contrôle

© Octobre 2023 - Reproduction interdite - Tous droits réservés au SUPNAAFAM-UNSA